



Compte rendu du conseil municipal du 19 mars 2008

Présents : ADELL JM – BARDOU G – BEDOS D – BONVALET D - CAZENAVE M – ESTEBAN P - GUILHAUMON JM – GOUTY M – JAFFUEL C - MARTIN R – MARZA I - PIOCH JL

Absents excusés représentés :

REVEL MICHEL *procuration à BARDOU GUY*

MARTIN Stéphane *procuration à BEDOS Dominique*

Absente : BERRETTE Sarah

I - CENTRE DU VILLAGE : REHABILITATION MAISON COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de restauration de la maison communale cadastrée C 247 – 248, dans le cadre de la réhabilitation du centre historique de Neffiès, opération « Les Echoppes du temps ». Le montant des travaux est de 100 000.00 € HT. Il propose au conseil de demander une subvention au Conseil Général de 40 000.00 € HT et Conseil Régional de 30 000.00 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette demande de subvention.

II – MISE EN FACADE DES COMPTEURS RUE DE LA VILLE

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre des travaux de réfection de la Rue de la Ville, les compteurs d'eau vont être mis en façade. Ces travaux seront effectués par le personnel communal et propose au conseil municipal de demander à chaque propriétaire une participation de 160 €, correspondant au coût des fournitures, la main d'œuvre étant prise en charge par la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce tarif.

III – REGLEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux ont été réalisés sur la commune :

- Pose clôture terrain tennis : Entreprise Oulhiou : montant 2 181.38 €
- Remplacement du rail au portail de l'atelier municipal : Entreprise Oulhiou : montant 2 503.23 €
- Raccordement des WC publics : SFTP : montant : 4 863.46 €-
- Réfection du collecteur eaux usées Rue du 8 mai : SFTP : 10 073.50 €

Afin de pouvoir régler ces factures d'investissement avant le vote du budget, il convient de délibérer pour permettre leur règlement.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces règlements.

IV – INDEMNITE DU PERSONNEL POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de rémunérer le personnel communal ayant effectué des heures supplémentaires le dimanche lors des élections municipales du 9 mars 2008 au taux horaire des jours fériés.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette rémunération.

V - ANNULATION TAXE URBANISME

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un administré a annulé son permis de construire au Lotissement le Clos Saint-Alban. La participation de 2200 € lui avait été adressée. Il convient donc de procéder à l'annulation de ce titre.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette annulation.

VI – EMBAUCHE DES JEUNES POUR LES VACANCES DE PAQUES

Monsieur le Maire propose au conseil l'embauche de quatre jeunes saisonniers pendant les vacances de Pâques du lundi 14 avril au vendredi 25 avril 2008, à raison de 20 h par semaine.

Le Conseil municipal adopte la proposition de Monsieur le Maire.

VII - QUESTIONS DIVERSES

1) Antenne SFR

La société Graniou avait contacté la mairie pour installer un relais SFR sur la commune de Neffiès au stade. Le 14 mars 2008, cette société a réitéré sa demande. Monsieur le Maire demande son avis au conseil. Le conseil municipal refuse l'implantation de cette antenne au stade et un courrier sera adressé à SFR.

2) Subvention aux Restos du cœur

Monsieur le Maire dit au conseil que l'association les Restaurants du Cœur a demandé par courrier une subvention à la commune : 6 personnes de Neffiès ont fréquenté les Restaurants du Cœur de Pézenas. Le conseil municipal se prononce favorablement et son montant sera décidé lors du vote du budget.

3) Nomination des délégués à la Communauté des Communes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner les délégués à la Communauté des Communes « Côteaux et Châteaux » : 4 délégués titulaires et 3 suppléants. Il propose les candidats suivants :

TITULAIRES : GUILHAUMON Jean-Marie, BEDOS Dominique, REVEL Michel, MARTIN Raymond

SUPPLEANTS : BARDOU Guy, GOUTY Max, BONVALET Danièle

Le conseil municipal à l'unanimité désigne ces candidats.

4) Nomination des délégués à Hérault Energie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner 1 délégué et 1 titulaire à Hérault Energie (syndicat mixte d'électrification). Il propose les candidats suivants : délégué titulaire BARDOU Guy, suppléant :

CAZENAVE Michel

Le conseil municipal à l'unanimité désigne ces candidats.

5) Don d'une parcelle à la commune

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un administré dans le cadre de l'aménagement du centre du village avait donné à la commune une partie de terrain cadastré : C 237, d'une superficie totale de 21 ca. A ce jour, il propose de donner une parcelle plus importante à la commune d'une superficie de 38 ca, qui en contrepartie effectuera des travaux sur son habitation (arases et renforcement des murs) et autorisera l'ouverture d'une fenêtre.

Le conseil municipal adopte cette proposition.

6) Litige avec un administré

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un administré a assigné la commune devant le Tribunal d'Instance de Pézenas le jeudi 15 mai 2008. La commune avait acheté un terrain à cette personne pour la construction de la nouvelle station d'épuration. Du matériel était entreposé sur ce terrain et devait être retiré par le vendeur. Les travaux devant débiter, le matériel se trouvant toujours sur le terrain, la commune a procédé à son enlèvement. Le vendeur condamne cette action et porte plainte au tribunal et réclame la somme de 6 560 € pour ce préjudice.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de faire représenter la commune par un avocat. Groupama assureur de la commune sera mandaté pour désigner cet avocat.

VIII - INFORMATIONS

/ Tourisme industriel : visite de la station épuration. Monsieur Bardou informe le conseil qu'un journaliste l'a contacté pour effectuer du tourisme industriel et faire visiter la station d'épuration : quatre visites par an pourraient être organisées.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette proposition.

/ Monsieur Raymond Martin informe le conseil municipal qu'il a rédigé un projet de règlement d'assainissement. Il est à la disposition des conseillers pour avis.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 19 h 30.